

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025**Extrait du registre des délibérations**
République Française**N°DEL_2025_207****ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE AU TITRE DE L'EXERCICE 2026**

L'an deux mille vingt cinq, le dix huit décembre à 20 h 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, le 11 décembre 2025, s'est assemblé dans l'Auditorium du Conservatoire, 85 boulevard de la République, sous la présidence de Monsieur Eric DUMOULIN Maire.

Présents :

Eric DUMOULIN, Michèle GRELLIER, Pascal PONTY, Malika BARRY, Inès de MARCILLAC, Pierre ARRIVETZ, Virginie MINART-GIVERNE, Vincent GRZECZKOWICZ, Véronique FABIEN-SOULE, François SCHMITT, Véronique CHANTEGRELET, Nicole CABLANGUEROULT, Emmanuel LOEVENBRUCK, Dominique BAUD, Pascale PATAT, Cécile DELAUNAY, Jean-Baptiste GODILLON, Véronique LIGNIER, Laurence BOUDER, Arménio SANTOS, Levon MINASSIAN, Sandrine COMBASTEIL, Christelle HANNEBELLE, Jean-Manuel PARANHOS, Laurent LEFEVRE, Arnaud BEAUVOIR, Pierre GUILLET, Béatrice BELLINI, José TOMAS, Edith MOLDOVAN, Franck PACQUET, Line HUANG

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Paul MARSAL à Véronique CHANTEGRELET, Laurence GNEMMI à Laurent LEFEVRE, Laurent MALOCHET à Eric DUMOULIN, Sophie LEFEBURE à Michèle GRELLIER, Yves ENGLER à Béatrice BELLINI

Absents :

Olivier LASSAL, Nathalie MOULIN

Secrétaire :

Véronique LIGNIER

Les 32 membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 39.

NOTE DE SYNTHÈSE

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Chatou est un établissement public administratif, administré par un conseil d'administration présidé par le vice-président agissant par délégation du Président.

Il a pour mission de conduire une action globale de prévention et de développement social au sein de la commune, en collaboration étroite avec les acteurs publics et privés. À ce titre, le CCAS coordonne l'action sociale municipale et met en place diverses

initiatives destinées à lutter contre les situations de précarité ou de difficulté sociale touchant notamment les familles, les personnes âgées, les personnes sans emploi ainsi que les personnes en situation de handicap.

Les habitants de la commune y trouvent un accompagnement personnalisé : information sur leurs droits sociaux, orientation vers les partenaires locaux ou prise en charge directe, selon les besoins identifiés.

Afin de permettre au CCAS de poursuivre et de renforcer sa politique d'action sociale sur le territoire communal, il est proposé de lui attribuer, au titre de l'exercice 2026, une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 301 840 €. Cette subvention sera versée en plusieurs échéances, en fonction des demandes formulées par le CCAS.

Le montant attribué pourra être ajusté dans le cadre d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative, en fonction des besoins réels constatés au cours de l'exercice.

En conséquence, il est demandé d'accorder une subvention générale de fonctionnement de 301 840 € au CCAS de Chatou. La dépense correspondante sera imputée sur les crédits de l'exercice 2026, nature 657363 – fonction 420.

DELIBERATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1611-4, L2121-29 et L2311-7,

Vu l'avis de la Commission Finances en date du 8 décembre 2025,

Vu la délibération municipale, DEL_2025_171, mettant à disposition du personnel de la ville de Chatou au CCAS,

Vu la délibération municipale, DEL_2025_193, relative à la convention cadre entre le CCAS et la ville de Chatou,

Considérant la nature des actions proposées par le CCAS de Chatou et la volonté de continuer à mettre en œuvre et développer sa politique d'action sociale sur le territoire de la commune,

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

DECIDE :

- **d'attribuer** pour l'année 2026 une subvention générale de fonctionnement d'un montant de 301 840 € au CCAS de Chatou,
- **de procéder** au versement de ladite subvention de fonctionnement,

A L'UNANIMITÉ,

Ne participe pas au vote :

Eric DUMOULIN, Véronique FABIEN-SOULE, Véronique CHANTEGRELET, Dominique BAUD,

Envoyé en préfecture le 22/12/2025

Reçu en préfecture le 22/12/2025

Publié le



ID : 078-217801463-20251219-DEL_2025_207-DE

Cécile DELAUNAY, Levon MINASSIAN, Christelle HANNEBELLE, Laurent LEFEVRE, Pierre GUILLET

Publiée le : 22/12/2025